



INFORMATIONS

Arrêté bruits de voisinage

Le conseil municipal dans sa séance du 6 juillet 2020, a modifié l'article 4 de l'arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, qui a été voté le 17 juillet 2015.

l'article 4 sera complété ainsi :

« Les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné, et sont autorisées tous les jours de la semaine jusqu'à 21 heures.

Les dimanches et jours fériés, elles sont autorisées de 10 h à 12 heures. »

Elles sont désormais autorisées de 8 h à 12 h et de 14 h à 18h, les jours fériés qui tombent un samedi ainsi que le lundi de Pentecôte (journée de solidarité).

Une autorisation spéciale est donnée aux agriculteurs les dimanches en période de fenaison de début juin à fin septembre sauf de 12h à 14h.

Réglementation concernant les feux

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.

Consommation d'eau

En période de sécheresse et de forte chaleur, il est demandé à la population de ne pas gaspiller l'eau.

Obligations des propriétaires de chiens

Nous enregistrons à nouveau des plaintes concernant la divagation, l'agressivité et les aboiements intempestifs des chiens.

Nous vous rappelons que pour la tranquillité et la sécurité publique, les propriétaires de chiens ont l'obligation de les tenir en laisse. En cas d'atteinte à la tranquillité et d'agression, les victimes doivent déposer plainte auprès de la Gendarmerie.

Trottoirs aux piétons

Il est rappelé que les trottoirs sont réservés aux piétons et qu'il y a obligation d'y laisser un passage pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes etc...

Renouvellement de vos titres d'identité

Pensez à vérifier la validité de vos titres d'identité. Les délais d'obtention étant parfois très longs, il est important de s'y prendre bien à l'avance.

A cet effet, vous pouvez vous rendre dans toute commune équipée d'une station biométrique, après y avoir pris rendez-vous.

Fermeture du secrétariat de la mairie

En raison des congés, le secrétariat de la mairie sera fermé du 8 au 30 août.

Madame le maire tiendra une permanence les mardis 18 et 25 août de 17h à 18h. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser directement au maire ou aux adjoints.

Horaires déchèterie

En cas de canicule, les horaires d'ouverture des déchèteries seront modifiés comme suit :

- **Alerte ORANGE**
 - Mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h
 - Samedi : de 8h à 12h et de 13h à 16h
- **Alerte ROUGE**
 - Mardi au vendredi : de 9h à 12h
 - Samedi : de 8h à 12h

Collecte des ordures ménagères

Rappel : la redevance annuelle comprend désormais **36 collectes du bac gris par an** au lieu de 52. Afin de ne pas alourdir votre facture, il y a lieu de veiller à ce comptage car les collectes supplémentaires seront facturées par le SMICTOM. 24 passages en déchèterie sont autorisés par an.

Masque obligatoire

Le port du masque est désormais obligatoire dans les lieux clos. Les personnes qui n'ont pas encore récupéré leurs masques sont invitées à le faire à la mairie, aux heures d'ouverture au public.

Registre « canicule »

Depuis 2004, la commune tient un registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels » (dit registre canicule).

La personne concernée peut s'inscrire, ou un tiers peut inscrire une personne vulnérable, dans ce registre. Cette démarche est volontaire, aucune inscription d'office ne peut avoir lieu. Cette inscription peut être faite par tous moyens : téléphone, courrier ou courriel.

Hommage à Marc MULLER – adjoint honoraire

Un grand serviteur de notre commune, Marc MULLER, le grand Marc, a quitté notre communauté villageoise le 11 juillet dernier pour un autre monde.

Marc, originaire de Zellwiller est arrivé à Steige le 6 mai 1966 en contractant mariage avec Marie-Louise HUSS, fille du boulanger Alfred HUSS. Rapidement, il s'est intégré dans la vie associative et communale de son village d'adoption.

Sans compter, toujours serviable et disponible il s'est mis au service de la population avec enthousiasme. Il a rejoint le Corps des sapeurs-pompiers sous l'autorité d'abord d'Emile LAVIGNE puis de René SCHIEBER auquel il a succédé en tant que chef.

Toujours présent et très actif il a participé à toutes les manifestations, et elles étaient nombreuses, organisées par la commune, les associations steigeoises et le comité des fêtes. Il était même devenu sonneur de cloches à la chapelle lors des enterrements.

Il s'est investi avec dévouement et persévérance dans la vie municipale.

Elu au conseil municipal en 1977, il devient adjoint en 1995, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2008. Chargé notamment du réseau d'eau potable, il a vécu la période des grands chantiers du renouvellement de la conduite d'eau et de l'assainissement des eaux usées. Que de fois, il a dû intervenir sur des dysfonctionnements du réseau. Il était même devenu un expert pour régler, manuellement, le réducteur de pression de la rue Haute qui partage l'alimentation des deux réservoirs.

C'était aussi la période de la rénovation du bâtiment scolaire et de la construction de l'Espace d'Animation Rural.

Marc a été un collaborateur franc, simple, généreux et en toute convivialité. En un mot, il voulait être utile et aider les autres. Nous n'oublierons pas ses éclats de rire impressionnants et communicatifs.

Pour tout ce qu'il a fait, nous garderons de lui un souvenir reconnaissant.

A sa façon, il a aussi rempli une page d'histoire de notre village, **Merci Marc.**

COURSES CYCLISTES 2020 DE LA STEIGEOISE

Cette année, la pandémie a eu raison des traditionnelles courses cyclistes organisées chaque année dans la vallée par La Steigeoise.

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, elles seront remplacées par des épreuves de contre la montre qui se disputeront du Col de Steige au Col de la Charbonnière le samedi après-midi 29 août selon les horaires suivants :

13h30 : Minimes et jeunes FFC + non licenciés nés à partir de 2006 (3,7 km)

15h30 : Toutes catégories FFC + non-licenciés nés avant 2005 (8,3 km)

Animation de rue le 28 juillet

L'Espace Ados du Centre Social MJC Le Vivarium mettra en place cet été des animations de rue dans différents villages de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé.

C'est une animation dans un village, les mardis et les jeudis de 16h à 21h, sans inscription et pour tout public. Nous nous installons dans un lieu apprécié par les habitants et nous proposons différents jeux (jeux sportifs, jeux de sociétés, jeux en bois) pour petits et grands.

Quels sont les objectifs d'une animation de rue ?

1. Organiser des rencontres entre les enfants, les jeunes et les familles ne fréquentant pas les Accueil Collectifs de Mineurs pour des raisons d'éloignement, de mobilité et/ou financières afin de passer des moments conviviaux et de changer du quotidien à travers différentes activités : jeux de cirque, jeux géants en bois, jeux de sociétés, grands jeux, jeux sportifs.

2. Echanger, partager des idées et tisser une relation de confiance à travers les jeux et la participation avec les jeunes et les familles du territoire.

Dans notre village, cette journée se déroulera le **Mardi 28 juillet au terrain de sport.**

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Bien cordialement

Madame le maire
Monique HOULNÉ